

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par Avodah Consulting en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels Avodah Consulting accepte une dérogation.

1. COMMANDES

Toute commande de visa (s) devra être effectuée sur le bon de commande (formulaire à remplir sur le site <http://www.chine-informations.com/voyage-en-chine/visa/>) ou à défaut, sur un bon de commande à en-tête daté et signé.

Toute commande devra obligatoirement comporter, outre le bon de commande :

Les documents nécessaires à la réalisation de la commande (passeport, photo, pièces administratives, etc.).

Les informations relatives au départ : (adresse de réexpédition souhaitée, date du départ, degré d'urgence, condition de restitution du passeport après obtention de visa(s)). Le règlement de la somme indiquée à l'ordre de la société Avodah Consulting.

2. DÉLAIS

AVODAH CONSULTING décline toute responsabilité pour toute commande non exécutée par suite d'indications non fournies ou résultant d'une éventuelle négligence d'autorités consulaires.

D'une manière générale, AVODAH CONSULTING engage sa responsabilité sur sa prestation propre de la prise de commande à son aboutissement, à l'exclusion de ce qui, par nature, n'est pas de son ressort. La société AVODAH CONSULTING ne saurait être tenue responsable d'incidents d'acheminement des documents liés à une sous-traitance de caractère indispensable (La Poste, Chronopost, messageries rapides, etc.).

3. TARIFS

Les prix indiqués par écrit ou par téléphone sont estimatifs.

La société AVODAH CONSULTING se réserve la possibilité de majorer ses tarifs dans les cas suivants :
Demande incomplète et/ou non conforme aux documents et renseignements demandés,

Augmentation du tarif d'obtention des visas par le ou les consulat(s) concernés sans préavis de leur part,

Demande réalisée en dehors des délais d'obtention minimum requis par les consulats.

Règlements : Chaque demande devra être réglée au comptant à l'enlèvement ou à réception de correspondance. La société AVODAH CONSULTING conserve la possibilité, dans le cas où aucun règlement ne serait joint d'exécuter le travail contre-remboursement ou d'annuler purement et simplement la demande. Pour les demandes en nombre, il ne sera accepté de modalités différentes qu'avec l'accord de la direction de AVODAH CONSULTING.

De convention expresse et sauf report accordé par AVODAH CONSULTING le défaut de paiement à l'échéance fixée donnera lieu au versement d'une pénalité de retard de 1,5% par mois entier. En cas de non paiement à l'échéance, AVODAH CONSULTING se réserve le droit de suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours sans préjudice de ses droits à dommage et intérêts.

REBOUSEMENT

Toute commande ferme fera l'objet de frais supplémentaire en cas de modifications ou de services supplémentaires.

En revanche, il ne sera procédé à aucun remboursement exemple (Expédition prévue par LAR et Chronopost) changement d'avis du client retrait à nos bureaux...)

4. LIVRAISONS – EXPÉDITIONS

Les frais d'expédition ou de restitution des documents (La Poste, Chronopost, messagerie) sont facturés dans tous les cas. La responsabilité de AVODAH CONSULTING ne saurait être engagée pour les retards ou les pertes dus à ces différents services.

5. RESPONSABILITÉ

La société AVODAH CONSULTING ne peut être tenue responsable des refus ou autres contretemps relevant des ambassades, consulats, légations ou autorités compétentes à délivrer des visas. En cas de perte ou de spoliation, notre responsabilité n'est engagée qu'à la seule valeur de renouvellement du passeport.

Toute commande qui ferait l'objet d'un litige devra nous être signalée au plus tard dans les 7 jours qui suivront la réception du passeport ou autre document légalisé.

Les parties conviennent de faire attribution de juridiction exclusive au Tribunal de Commerce de Paris.